



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 02777

Numéro SIREN : 480 847 102

Nom ou dénomination : 2TC TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2015 sous le numéro de dépôt 106835



1510692901

DATE DEPOT : 2015-11-19

NUMERO DE DEPOT : 2015R106835

N° GESTION : 2005B02777

N° SIREN : 480847102

DENOMINATION : 2TC TECHNOLOGIES

ADRESSE : 29 rue Bassano 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2015/11/13

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : DECISION DE REDUCTION

2TC TECHNOLOGIES
S.A.R.L. au capital de 20 000,00 Euros
Siège social : 29 rue de Bassano
75008 PARIS
R.C.S : 480847102

0532777

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

19 NOV. 2015

Sous le N° :

106835

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13/11/2015

PP - ES.

Le 13/11/2015,
à 18 heures,

Monsieur Rodolphe CHAUFFOUR, détenant 196 parts sociales,
Monsieur Jean-Marc THOMAS, détenant 398 parts sociales,
Sarl VERY I.P. représentée par Monsieur Jean-Marc THOMAS, détenant 206 parts sociales,

associés de la société 2TC TECHNOLOGIES, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Jean-Marc THOMAS, préside la séance en qualité de gérant de la société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social par annulation des 206 parts sociales appartenant à VERY I.P.
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

MM RC

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion propose :

- de réduire le capital social actuellement de 20.000 euros divisé en 800 parts sociales de 25 euros, d'une somme de 5150 euros, pour le ramener à 14.850 euros par voie de rachat et annulation de 206 parts sociales de 25 euros nominal chacune appartenant à la SARL VERY I.P.
- de rembourser à la SARL VERY IP la somme de 5.150 euros correspondant à due concurrence à l'apport réalisé lors l'Assemblée du 22 octobre 2012.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

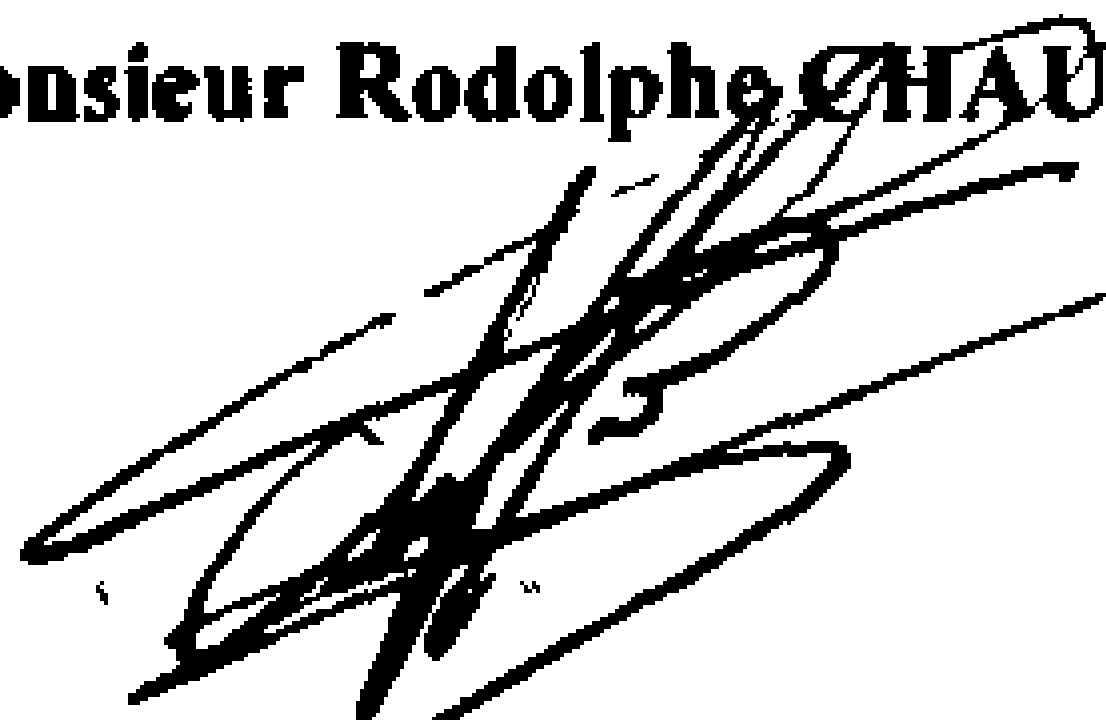
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

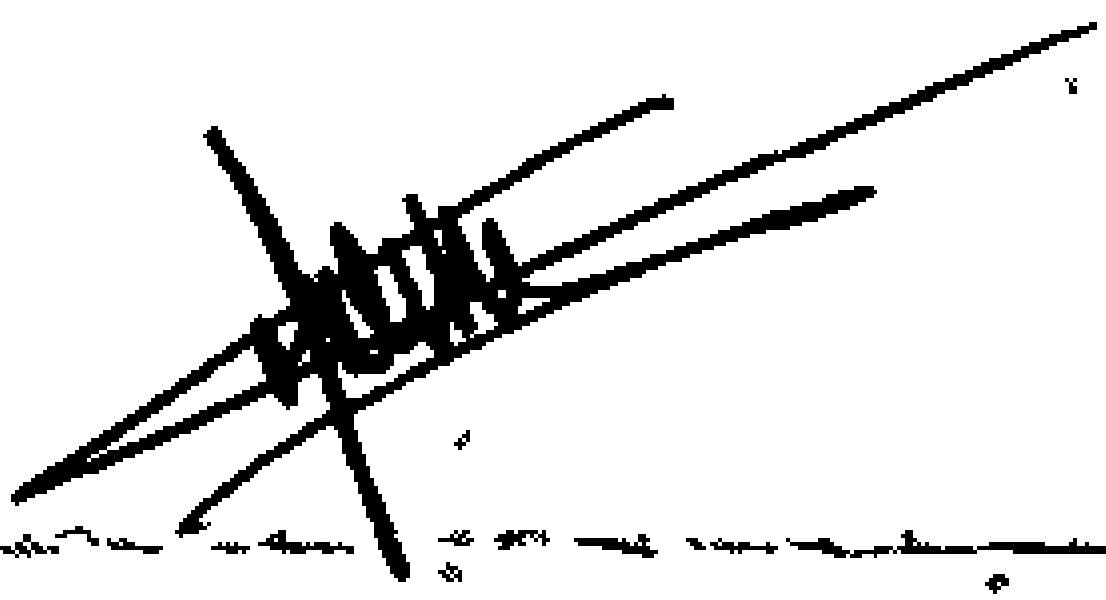
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Monsieur Rodolphe CHAUFFOUR,



Monsieur Jean-Marc THOMAS,



Sarl VERY I.P.
représentée par Monsieur Jean-Marc THOMAS,

